

Chantal Jouanno a réuni, à l'Institut océanographique le 29 mars, les acteurs du monde sportif pour réfléchir à la définition d'une Assemblée du sport dont la mission sera de répondre aux différents enjeux sociétaux et économiques du sport.

Quel est l'enjeu de la future Assemblée du sport ? **Repenser la manière de construire la politique du sport**, en définissant avec tous les acteurs du monde sportif(1) la répartition des prérogatives et des responsabilités des différentes instances pour mettre en œuvre les priorités nationales. Prévue pour être opérationnelle en septembre prochain, cette nouvelle instance inscrit son action dans la durée. "À partir de septembre, on [grave] l'Assemblée dans le marbre pour suivre les actions. [Ce sera] un système de dialogue permanent pour faire évaluer et faire évoluer le sport", a déclaré Chantal Jouanno.

La ministre rappelle que **les Français sont demandeurs d'activité physique**. Ils sont 65 % à pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine. Aujourd'hui, le sport ne se réduit pas à la haute compétition. C'est un enjeu de société dont les aspects sont autant sanitaires que sociaux, ou éthiques. Sans compter l'apport du sport en termes d'activité économique et de création de richesses et d'emplois.

En impulsant une politique du sport en France qui fédère l'ensemble des acteurs du monde sportif autour d'une nouvelle gouvernance, **Chantal Jouanno a pour ambition d'inscrire le sport dans un véritable projet sociétal** prenant en compte tous ses aspects. Une volonté partagée par tous : "On n'est pas dans un domaine régalien pur. [...] Dans le domaine sportif, les clivages politiques sont extrêmement faibles. On a tous la même volonté", se félicite Chantal Jouanno.

Le temps de la réflexion et de l'action

De mars à juin, une réflexion est menée sur les axes prioritaires d'action. Cinq collèges représentant les parties prenantes - État, élus locaux et parlementaires, entreprises, mouvement sportif, société civile – examinent les six axes d'action identifiés avant la mise en place de la future Assemblée du sport en septembre prochain.



Photo : ministère des Sports

Le sport pour tous. "La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général", indique la loi ([code du sport](#)). L'offre d'infrastructures sportives doit ainsi répondre à la demande de tous les publics et donner plus de possibilités aux personnes handicapées de faire du sport pour les aider à construire leur épanouissement. En tant que facteur d'intégration sociale, il convient d'accorder une place privilégiée à la pratique sportive d'insertion, notamment pour les jeunes filles de quartiers, "parce que c'est un facteur d'émancipation", précise la ministre.



Photo : ministère des Sports

Les valeurs du sport : le sport sain et éthique. Pour Chantal Jouanno, le combat des valeurs constitue un enjeu majeur "car le sport est un espace d'éducation, de tolérance, de respect. [Il faut] répondre aux défis de la discrimination, de la violence..." [Une campagne est actuellement en cours pour lutter contre les phénomènes de violence et de discrimination dans les stades de football](#). La ministre annoncera, le 23 avril, un plan de lutte 2011-2014 contre le dopage et le trafic de produits dopants. Enfin, l'arrivée des paris sportifs peut s'avérer être une menace pour l'éthique : afin de lutter contre des dérives qui porteraient atteinte aux valeurs du sport, [Chantal Jouanno a retenu plusieurs propositions du rapport de l'Autorité de régulation des jeux en ligne](#).



Photo : ministère des Sports

Le sport de haut niveau. La France fait partie des cinq premières nations mondiales. Pour rester parmi les meilleurs, il convient de développer les moyens et les partenariats existants. Autre fierté du ministère des Sports : la politique du "double projet" des sportifs de haut niveau menée depuis 30 ans, qui leur permet de développer leur potentiel de performance tout en poursuivant une formation professionnelle. Un modèle français qui "fait l'objet d'un consensus au niveau communautaire", précise le ministère.



Photo : ministère des Sports

L'emploi et la formation. Les emplois dans le domaine du sport ce sont les 110 000 éducateurs sportifs mais aussi les 55 000 emplois de personnels de l'Etat et des collectivités locales, auxquels il faut ajouter les 70 000 emplois dans les secteurs périphériques (conception et construction de matériels...). Pour le ministère, il convient de conforter la professionnalisation des personnels, notamment au sein des associations(2). Le nombre des pratiques évoluant, une attention particulière doit être portée à l'émergence de nouveaux emplois.



Photo : ministère des Sports

L'économie du sport. Le sport est un véritable créateur de richesses : services, rencontres, spectacles, articles de sport... En 2008, la dépense sportive en France a représenté 1,75 % du PIB (33,9 milliards d'euros). Une dépense(3) qui va croissant : + 39 % entre 2000 et 2008.

Le ministère fait un constat : le modèle économique du sport dans toutes ses formes est à repenser collectivement. La France doit se doter d'un parc moderne d'infrastructures sportives répondant aux besoins des compétitions nationales et internationales tout en contribuant à l'aménagement du territoire et aux nouvelles normes environnementales.



Photo : ministère des Sports

La gouvernance du sport. L'enjeu de la réflexion est de déterminer les périmètres et les responsabilités de tous les partenaires concourant à l'organisation du sport en France au sein de cette nouvelle gouvernance du sport. Une rénovation de la gouvernance qui doit reposer sur la spécificité du "modèle sportif français" énoncé par le code du sport : "la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général."